

Rapport sur l'exercice de la politique d'engagement actionnarial

Exercice clos au 31/12/2022

En application de l'article L. 533-22 et R.533-16 du Code Monétaire et Financier, AXELEO CAPITAL rédige et tient à jour une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont la société de gestion intègre son rôle d'actionnaire comme composante de sa stratégie d'investissement. AXELEO CAPITAL publie chaque année sur son site un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique.

Pour rappel, AXELEO CAPITAL n'investit que dans des titres non cotés principalement sous forme d'actions, BSA et obligations convertibles en actions via trois FPCI (fonds professionnels de capital investissement). L'approche d'AXELEO CAPITAL vise essentiellement à favoriser l'innovation dans des PME en stade d'amorçage évoluant dans le secteur numérique, avec un fonds sectoriel dédié à la Proptech et la Contech.

Le présent rapport est commun aux trois fonds gérés par AXELEO CAPITAL : le FPCI Axeleo Capital 1, son fonds successeur le FPCI AXC 2 et le FPCI Axeleo Proptech 1 (ci après "les Fonds").

1. Suivi des participations

Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise des participations des Fonds est assuré par l'équipe d'investissement (Front Office). Le suivi des participations est, de préférence, effectué en binôme de manière à assurer un back up en cas de départ de l'interlocuteur principal et à partager l'information.

Au 31 décembre 2022, :

- l'équipe d'investissement d'AXELEO CAPITAL est composée de 7 personnes : 3 partners, 1 directeur de participations, 2 chargés d'affaires et 1 analyste.
- le portefeuille est composé de :
 - o 17 participations actives sur le FPCI Axeleo Capital 1,
 - o 9 participations actives sur le FPCI AXC 2 et
 - o 11 participations actives sur le FPCI Axeleo Proptech 1.

Sur 37 participations actives en portefeuille à fin décembre 2022, AXELEO CAPITAL dispose d'un siège de membre (27) ou de censeur (3) au sein de l'organe non exécutif de 30 participations. Les réunions des comités stratégiques ou équivalents permettent de faire le point sur la stratégie globale des participations ainsi que sur les principaux indicateurs de suivi de performance financière et non financière.

Au travers des pactes d'actionnaires, AXELEO CAPITAL veille à intégrer des clauses de droit d'information régulière. Ainsi les participations sont redevables auprès d'AXELEO CAPITAL d'un reporting :

- mensuel sur le plan financier et business reprenant les principaux indicateurs financiers (chiffres d'affaires, résultat net, trésorerie ...) ainsi que certains KPI prédéfinis (effectif, volume de ventes ...);
- trimestriel via les réunions des organes non exécutifs (si AXELEO CAPITAL y dispose d'un siège de membre ou censeur) pour la partie stratégique et ;
- annuel ou semestriel pour la partie extra-financière dite ESG (environnement, social et gouvernance)

Ces données permettent à l'équipe d'AXELEO CAPITAL d'effectuer une évaluation interne trimestrielle des participations qui tient compte de critères quantitatifs et qualitatifs. Cette évaluation interne est complétée par une valorisation semestrielle indépendante réalisée par un évaluateur externe, la société RSM France.

2. Dialogue avec les participations

Compte tenu du stade de maturité auquel AXELEO CAPITAL investit, la société de gestion attache une importance accrue à la qualité des équipes dirigeantes des participations avant d'investir. Le dialogue avec les dirigeants est régulier. Il est formalisé au travers des comptes rendus de comité stratégique mais s'exerce également en dehors de cette instance. AXELEO CAPITAL est, sauf exception, titulaire d'un siège (membre ou censeur) en comité stratégique. Le comité stratégique est un organe non exécutif de conseil dont les prérogatives sont détaillées statutairement ou dans les pactes d'actionnaires.

L'équipe de gestion veille à être disponible pour les participations et à agir avec transparence. Ainsi les participations sont informées de la stratégie de détention d'AXELEO CAPITAL et de son horizon de sortie du capital de l'entreprise dès l'investissement via des clauses de liquidité inscrites au pacte d'actionnaires.

Sur l'exercice 2022, le dialogue a été actif avec l'ensemble des participations du portefeuille se concrétisant par :

- 8 cessions sur le FPCI Axeleo Capital 1 dont 1 sortie financière ;
- 10 opérations de réinvestissements : 5 sur Axeleo Capital 1 et 5 sur Axeleo Proptech 1 ;
- 14 primo-investissements : 1 sur le FPCI Axeleo Capital 1 ; 9 sur le FPCI AXC 2 et 4 sur le FPCI Axeleo Proptech 1 ;
- Aucune défaillance

Le dialogue est actif y compris avec les sociétés présentant des fragilités afin de les aider à trouver des solutions d'adossement dans un marché M&A particulièrement actif en 2022. La société de gestion a ainsi trouvé des solutions "défensives" de sortie de manière à éviter la liquidation judiciaire et à préserver les emplois.

3. Exercice des droits de vote

✓ Principes de vote

Les personnes autorisées à exercer les droits de vote pour AXELEO CAPITAL sont les dirigeants de la société de gestion ou toute personne habilitée par leurs soins via un pouvoir, soit 4 personnes.

AXELEO CAPITAL n'a pas recours à des services de conseil en vote.

AXELEO CAPITAL exerce les droits attachés aux titres détenus par les FPCI qu'elle gère dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts de ces FPCI.

En tant que signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU, AXELEO CAPITAL intègre à sa politique de vote les dimensions environnementales, sociales et de bonne gouvernance. Ces critères sont traités dans une optique de long terme et selon un principe d'équité.

De même, lorsque la société de gestion décide d'investir au capital d'une société, elle adhère généralement au plan d'affaires du management de la société. Il n'existe donc pas de justification pour être généralement en opposition avec les résolutions que le management demande d'approuver en assemblée générale, en particulier en matière financière ou d'actionnariat salarié.

Toutefois, la société de gestion se réserve le droit de voter contre ou de s'abstenir :

- Si la société de gestion estime qu'une résolution est susceptible d'avoir un impact fortement négatif sur la valeur de l'entreprise et donc du FPCI qu'elle gère
- Si la société de gestion a un doute sur la véracité des informations communiquées notamment comptables et financières (le cas échéant, AXELEO CAPITAL peut demander à exercer son droit d'audit si celui-ci est prévu au pacte d'actionnaires)
- Si la résolution proposée génère une situation de conflits d'intérêts non identifiée ou insuffisamment gérée par la participation
- Si les modalités de convocation du vote sont litigieuses.

✓ Exercice des droits de vote

En 2022, AXELEO CAPITAL a été convoquée pour participer aux délibérations de 45 assemblées générales ou décisions unanimes des associés et s'est exprimée sur 41 d'entre elles (Liste en Annexe).

Répartition des votes par zone géographique

La répartition géographique des Assemblées Générales est la suivante :

- 40 assemblées générales se sont tenues en France
- 5 assemblées générales se sont tenues en Europe : 1 en Belgique, 3 en Roumanie, et 1 en Autriche.

Répartition des votes par thématique

AXELEO CAPITAL a identifié 7 thématiques principales de résolutions de vote en assemblée générale :

- l'approbation des comptes annuels (quitus au président, approbation des comptes, affectation du résultat net ...)
- la gouvernance au sein du comité stratégique ou tout autre organe non-exécutif équivalent (composition, rémunération ...)
- les opérations sur le capital et résolutions rattachées (augmentation de capital, droit préférentiel de souscription, fusion, autres opérations financières)
- les éléments de rémunérations / nomination des dirigeants ;
- l'actionnariat salarié (émission de plans de BSPCE, BSA, options ...)
- les autres résolutions (nomination d'un commissaire aux comptes, ratification de conventions réglementées, modification des statuts ..)
- les formalités

Thématiques des résolutions	Pour	Contre	Abstention
Approbation des comptes (quitus au président, affectation du résultat etc.)	48	0	5
Composition de l'organe non exécutif (comité stratégique, CA, CdS) et résolutions associées	16	0	3
Opérations sur le capital (augmentation de capital, droit préférentiel de souscription, fusion etc)	43	0	5
Rémunération des dirigeants et des salariés (hors actionnariat salarié)	33	0	0
Actionnariat salarié (BSPCE, BSA, options etc)	25	8	6
Résolutions externes (nomination CAC, conventions réglementées, modifications statutaires etc)	42	0	4
Formalités et autres motifs associés	48	0	3
TOTAL	255	8	26

La société de gestion a dérogé 4 fois à sa politique de vote durant l'exercice 2022 en s'abstenant de voter en assemblée générale. Il s'agit d'omissions ou de cas de convocations tardives.

La société de gestion a approuvé 97% des résolutions sur lesquelles elle a exprimé un vote.

Dans 8 cas, AXELEO CAPITAL s'est opposée, sur la base de la recommandation du Président, au vote d'une résolution en faveur d'un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés

Aucune situation de conflit d'intérêts au titre du rôle d'actionnaire d'AXELEO CAPITAL n'a été identifiée.

4. Coopération avec les autres actionnaires

La coopération avec les autres actionnaires s'effectue principalement au sein du comité stratégique de la participation et dans le cadre de la rédaction des pactes d'actionnaires. Au cas par cas, AXELEO CAPITAL peut participer à des initiatives d'engagement collectif.

5. Communication avec d'autres parties prenantes

AXELEO CAPITAL soutient certaines initiatives de place ou locales en tant que membre des associations FRANCE INVEST, FRANCE DIGITALE, LYON PLACE FINANCIERE et plus récemment l'ADAN.

AXELEO CAPITAL a en effet rejoint en 2022 l'ADAN qui regroupe 200 professionnels de l'écosystème de l'internet décentralisé et a vocation à promouvoir un encadrement adapté et proportionné mais aussi une meilleure compréhension des nouvelles technologies blockchain, des crypto-actifs et de leurs opportunités.

En mars 2020, AXELEO CAPITAL a notamment signé la charte Parité de France Invest, visant à promouvoir la parité et la mixité au sein de l'écosystème du capital investissement, startups comme sociétés de gestion.

AXELEO CAPITAL est également signataire de la charte VC du collectif SISTA depuis 2019.

6. Prévention et gestion des conflits d'intérêts

La société de gestion dispose d'une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts disponible sur son site internet, ainsi que d'un code de déontologie applicable à tout son personnel. Ces politiques couvrent les conflits d'intérêts susceptibles d'intervenir au titre du rôle d'actionnaire d'AXELEO CAPITAL.

L'ensemble du personnel de la société de gestion est tenu de déclarer au RCCI tout lien et/ou conflits d'intérêt potentiel qu'il peut avoir avec une participation du portefeuille (information privilégiée, rémunération au titre d'un mandat, cadeaux ou avantages reçus). Aucune déclaration suspecte en 2022.

Les situations de conflits d'intérêts potentiels sont référencées dans une cartographie dédiée, mise à jour au moins une fois par an.

Les situations de conflits d'intérêts avérés sont mentionnées dans les rapports périodiques des FPCI. AXELEO CAPITAL veille à rappeler régulièrement les règles de confidentialité à ses investisseurs.

La Direction Générale d'AXELEO CAPITAL

Date de publication : 26/06/2023

Retrouvez notre Politique d'Engagement Actionnarial sur notre site : www.axc.vc

Annexe - Liste des assemblées générales

PARTICIPATION (RAISON SOCIALE)	PAYS	FONDS	DATE ASSEMBLEE GENERALE
365 Talents	France	Axeleo Capital 1	25/04/22
Bifrost	France	Axeleo Capital 1	03/03/22
Blinkin (*)	France	Axeleo Capital 1	Convocation non parvenue
Citalid Cybersécurité	France	Axeleo Capital 1	30/06/22
Citalid Cybersécurité	France	Axeleo Capital 1	26/07/22
Clustaar	France	Axeleo Capital 1	29/06/22
Cumul.io NV	Belgique	Axeleo Capital 1	27/05/22
Datahawk Technologies	France	Axeleo Capital 1	25/07/22
Datahawk Technologies	France	Axeleo Capital 1	29/12/22
Glopal	France	Axeleo Capital 1	30/06/22
Glopal	France	Axeleo Capital 1	21/09/22
Happydemics (*)	France	Axeleo Capital 1	30/06/22
Hxperience	France	Axeleo Capital 1	28/03/22
Hxperience (*)	France	Axeleo Capital 1	30/09/22
Hyperlex	France	Axeleo Capital 1	13/06/22
Hyperlex	France	Axeleo Capital 1	28/06/22
iFollow	France	Axeleo Capital 1	03/05/22
iFollow	France	Axeleo Capital 1	25/05/22
Wylr	France	Axeleo Capital 1	16/05/22
Kadiska	France	Axeleo Capital 1	10/11/22
Mantra	France	Axeleo Capital 1	20/07/22
Okarito	France	Axeleo Capital 1	03/03/22
On Focus	France	Axeleo Capital 1	30/06/22
On Focus	France	Axeleo Capital 1	17/11/22
Optimdata	France	Axeleo Capital 1	14/06/22
Aplo	France	Axeleo Capital 1	07/01/22
Aplo	France	Axeleo Capital 1	10/01/22
Aplo	France	Axeleo Capital 1	30/06/22
Supli France	France	Axeleo Capital 1	30/06/22
Trustpair	France	Axeleo Capital 1	30/03/22

Trustpair	France	Axeleo Capital 1	30/03/22
Trustpair	France	Axeleo Capital 1	15/09/22
Trustpair	France	Axeleo Capital 1	15/09/22
Trustpair	France	Axeleo Capital 1	30/06/22
Propster (*)	Autriche	Axeleo Proptech 1	Convocation non parvenue
GarantMe	France	Axeleo Proptech 1	05/07/22
Check & Visit	France	Axeleo Proptech 1	23/05/22
Check & Visit	France	Axeleo Proptech 1	14/12/22
Prelo	France	Axeleo Proptech 1	03/05/22
Prelo	France	Axeleo Proptech 1	30/06/22
Bright Spaces	Roumanie	Axeleo Proptech 1	03/05/22
Bright Spaces	Roumanie	Axeleo Proptech 1	18/06/22
Bright Spaces	Roumanie	Axeleo Proptech 1	13/12/22
Myrai	France	Axeleo Proptech 1	24/06/22
Picsell.ia	France	AXC 2	03/10/22

(*) AG où Axeleo Capital ne s'est pas exprimée.